

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

### Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

### Periode de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

### Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

### Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

113

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

94/100

*80 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

*écart de rémunération par csp  
(avant seuil de pertinence)*

	<i>moins de 30 ans</i>	<i>30 à 39 ans</i>	<i>40 à 49 ans</i>	<i>50 ans et plus</i>
--	----------------------------	------------------------	------------------------	---------------------------

ouvriers

nc nc nc nc

employés

nc -3.4% nc 4.2%

votre résultat final est **0%**  
les femmes et les hommes sont à égalité

votre note obtenue est **40/40**

techniciens et agents de maîtrise    nc    nc    nc    nc

ingénieurs et cadres    nc    nc    nc    nc

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	100%	100%

votre résultat en pourcentage est de **0%**

*les femmes et les hommes sont à égalité*

votre note obtenue est **35/35**

votre résultat en nombre équivalent de salariés\* est **0**, la note obtenue est de **35/35**



### Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **3**

*les femmes sont sur-représentées*

votre note obtenue est **5/10**